

**FERMETURE DE LA MAIRIE : du 05 au 28 août 2022 inclus**

**RAPPEL** : Benne encombrants à Lachaud du 04 au 09 août 2022.

**FEU DE LA SAINT JEAN :**



**Le 25 juin 2022, le traditionnel feu de la Saint Jean à Auteyrac a connu une nouvelle animation :**

**\_ A partir de 17h, un jeu de piste organisé par les parents a permis aux jeunes de découvrir le patrimoine du village (lavoirs, etc...).**

**\_ En fin d'après-midi, chacun a pu se restaurer dans l'attente du célèbre feu de la ST Jean.**

**L'association Rencontre remercie toutes les personnes présentes à cette manifestation.**

## REPAS DU FOUR :



Pain cuit au four.

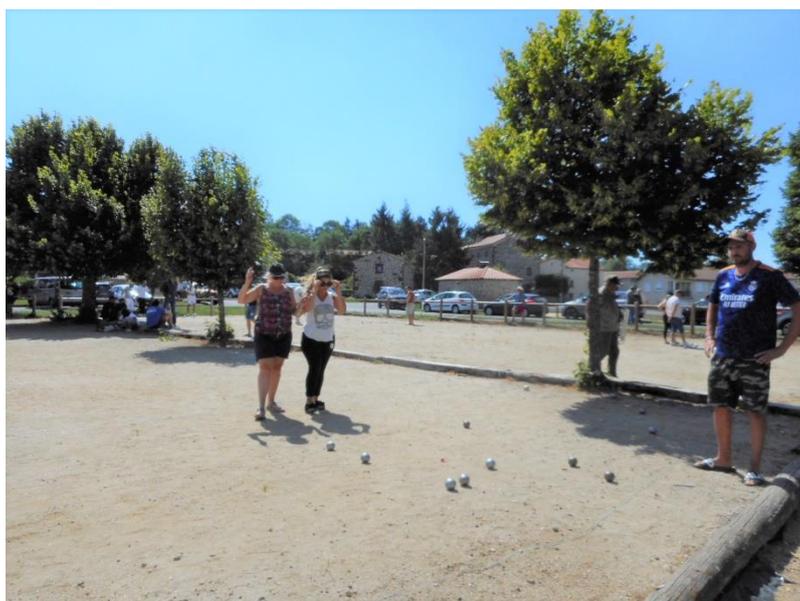
Le dimanche 26 juin 2022, a eu lieu le repas du four à Lachaud organisé par le comité des fêtes. Un grand nombre de personnes ont partagé ce délicieux repas cuit au four banal. Ce moment festif s'est déroulé dans la bonne humeur.

## SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE DES ÉCOLES :



La fête des écoles du RPI Vissac Auteyrac Siaugues a eu lieu le vendredi 1er juillet 2022 à la salle des petites canailles de Siaugues. Les élèves ont animé le spectacle sous forme de chants, de danses et de gymnastique devant un public complice. Après le spectacle, le verre de l'amitié a été partagé avec l'ensemble des personnes présentes.

## CONCOURS DE PETANQUE :



**Le 10 juillet 2022, le concours de pétanque organisé par le comité des fêtes a rassemblé 52 doublettes sous un soleil radieux. Ce concours était suivi d'un repas froid.**

## FETE DU 13 JUILLET :

**Comme chaque année, la commune a tiré le feu d'artifice où une foule nombreuse est venue admirer le spectacle pyrotechnique.**

**A la suite de nombreuses lumières dans le ciel, un bal gratuit animait la soirée organisé par le comité des fêtes de VISSAC-AUTEYRAC.**



## L'ACCES AUX SOINS DURANT LA PERIODE ESTIVALE EN AUVERGNE RHONE-ALPES (COMMUNIQUE DE L'ARS) :

Les services d'urgences ont vocation à prendre en charge en priorité, les urgences vitales qui nécessitent une réponse immédiate en termes de soins médicaux.

Une grande partie des personnes qui se rendent aux urgences pour une prise en charge non vitale doivent ainsi attendre de nombreuses heures avant une consultation, les urgences vitales étant gérées en priorité.

Aussi, si vous avez un problème de santé qui ne peut pas attendre l'ouverture habituelle des cabinets médicaux, ne vous déplacez pas directement aux urgences : appelez en priorité le 15 ou le 114 pour les personnes malentendantes.

Les régulateurs du Centre 15 pourront vous proposer une orientation adaptée à votre état de santé :

- conseils médicaux nécessaires par un médecin régulateur ;
- orientation vers un médecin de garde ou organisation d'une visite à domicile ;
- en cas d'urgence, un régulateur vous orientera vers un service d'urgence ou organisera l'intervention d'une équipe adaptée (ambulance, SMUR, etc.).

**Le message à retenir est le suivant :**

**En cas de problème de santé en l'absence de son médecin traitant,**

**Ne pas se déplacer directement aux urgences, mais appeler le 15.**

## *ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE LANGEAC :*

Comme joint dans le flyer, les cours de danse et musique reprennent à Langeac à la rentrée, à l'initiative de la Communauté de communes, dans les locaux municipaux utilisés par Mélodica (à la mairie et à la salle de danse du centre culturel).

Les tarifs sont très abordables : à partir de 165€/an pour la danse, 311€ pour la musique.

Pour la danse, les infos concernant les cours sur Langeac, tarifs, pré-inscriptions seront disponibles dès le 18 juillet sur le site de briva danse

<https://www.ecolebrivadanse.com> ; un peu plus tard pour la musique.

Les enseignants seront présents lors de la traditionnelle fête du sport et des associations le 9 septembre.

Plus d'info à la rentrée mais n'hésitez pas à partager !

Isabelle Philippon

Responsable Communication de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier

Culture Loisirs Sport Tourisme (2CLST)

## *ASSOCIATION RENCONTRE :*



Le 14 et 15 août 2022, l'association organise la fête à Auteyrac :

Le 14 : Bal des jeunes en soirée.

Le 15 : concours de pétanque, concours de quilles (organisé par les anciens combattants) et jeux divers. Méchoui à 20 heures.

## ATELIER TERRE DE SIENNE :



**Agnès Deshors Malfant, artiste multi sensorielle, a organisé un stage « carnet de voyage » d'une semaine afin de faire découvrir notre territoire à travers des lieux atypiques, authentiques et d'apprendre à dessiner sur le vif et aquareller.**

**Jeudi 21 juillet, les « carnettistes » ont découvert la ferme de Vailhac chez Marie Claire et David Dubois pour dessiner les légumes du potager. A midi, ils ont partagé le repas à l'auberge. L'exposition de leur travail a été présentée vendredi 22 juillet à l'atelier d'Agnès à Auteyrac.**

**D'autres stages seront organisés, pour plus d'informations, veuillez contacter Agnès au 06/26/46/70/81 ou mail : [agnes.deshors@orange.fr](mailto:agnes.deshors@orange.fr)**

# RAPPEL CONSIGNES DE RESTRICTION D'EAU CAUSE SECHERESSE :



**PRÉFET  
DE HAUTE-LOIRE**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

## ALERTE

Direction  
Départementale  
des Territoires

**MESURES DE RESTRICTIONS DES USAGES DE L'EAU À RESPECTER EN HAUTE - LOIRE**

Mesures s'appliquent aux usages qui résultent d'un prélèvement d'eau souterraine :

- du réseau d'eau potable
- de puits
- d'un cours d'eau (et ruisseaux)
- d'un forage

Ne s'appliquent pas aux usages qui résultent de réserves d'eau constituées lors période d'inondation à partir de l'eau de pluie (retenue collective, retenue de substitution, réservoir, citernes...)





Pollution, recyclage de l'eau possible



Récupération, utilisation de l'eau de pluie

**Mesures de limitation des usages**



**Mesures d'interdiction des usages**



 <p style="font-size: x-small;">Arrosage possible des potagers de 20h à 8h</p>	 <p style="font-size: x-small;">Arrosage possible des terrains de sports de 20h à 8h</p>	 <p style="font-size: x-small;"><b>INTERDICTION</b> de remplir les piscines (sauf 1<sup>er</sup> remplissage post-construction) et abriter les plans d'eau (sauf piscicultures de production autorisées)</p>	 <p style="font-size: x-small;"><b>INTERDICTION</b> d'arroser les jardins d'agrément, pelouses, espaces verts publics ou privés et golf (sauf gazon et départs)</p>
 <p style="font-size: x-small;">Arrosage possible des greens et départs de golf de 20h à 8h (interdiction sur le reste du golf)</p>	 <p style="font-size: x-small;">Arrosage possible des prairies de 18h à 10h</p>	 <p style="font-size: x-small;"><b>INTERDICTION</b> de laver les voitures, trottoirs, ou voies privées.</p>	 <p style="font-size: x-small;"><b>INTERDICTION</b> de nettoyer l'extérieur des bâtiments</p>
 <p style="font-size: x-small;">Prélèvements possible pour irrigation dans cours d'eau (et ruisseaux) de 18h à 10h</p>		 <p style="font-size: x-small;"><b>INTERDICTION</b> d'alimenter les fontaines publiques au réseau d'eau potable</p>	 <p style="font-size: x-small;"><b>INTERDICTION</b> de laver des véhicules hors installations professionnelles à haute pression ou à recyclage d'eau</p>



! Sanctions !

Contravention de 5<sup>ème</sup> classe :  
1 500 € pour une personne physique  
7 500 € pour une personne morale

Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et professionnels sur le site internet des services de l'État de Haute Loire : [www.haute-loire.gouv.fr](http://www.haute-loire.gouv.fr)

Accueil > Politiques publiques > Environnement, risques naturels et technologiques > Environnement > Eau > Sécheresse

## Restons vigilant et responsable !!!

Pour recevoir l'Actu par mail...

Adresser votre demande à la mairie par mail : [mairie-vissac-auteyrac@orange.fr](mailto:mairie-vissac-auteyrac@orange.fr)

Ou par téléphone : 04 71 74 21 03